



## Plainte pour diffamation envers mon conjoint

Par **alexg**, le **07/03/2008** à **14:02**

Bonjour,

Suite a une distribution de tract,

On est venu accusé mon conjoint d'avoir distribué des tracts dans la commune ou je vis, et les seules argument des accusateurs, sont:

-qu'une personne a vu passer une voiture noire qui ressemble a la notre,

-et que le collègue de travail de mon conjoint, aurait une dents contre eux, et comme il sont ami ça fait ni une ni deux.

Alors qu'on a jamais pris part a quoique ce soit au niveau de la commune, et que les gens qui nous accusent ne nous connaisse pas.

Après diverse explication, est-ce qu'il m'est possible de porter plainte contre eux pour diffamation?

J'ai fait un enregistrement video, ou l'un de nos accusateur, me dit clairement, que si on a accusé mon conjoint, c'est uniquement a cause de ca.

Ece que je peut m'en servir comme preuve aupres de la gendarmerie.

Merci.

Par **citoyenalpha**, le **07/03/2008** à **14:17**

Bonjour,

En effet l'article 29 de la loi n°1881-07-29 du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

"Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de

la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation [\*définition\*]...  
Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure [\*définition\*]."

D'après vos explications l'auteur encourt une contravention. La vidéo est un élément de preuve.

Restant à votre disposition.